



REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription aux séjours organisés par l'Association implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Conçus pour les enfants, nos séjours sont déclarés auprès des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire que de la sécurité.

Les séjours sont encadrés par un directeur BAFD, un animateur BAFA pour huit enfants, un assistant sanitaire AFPS. Toute l'équipe est bénévole.

Nos prix comprennent :

- l'hébergement en pension complète,
- le transport en autocar,
- les remontées mécaniques,
- le matériel de ski
- l'encadrement pédagogique diplômé

Pour inscrire son enfant à un séjour, il vous faut régler la cotisation annuelle, puis remplir la fiche d'inscription ci-jointe et verser un chèque d'acompte du montant indiqué sur la dite fiche, à l'ordre de l'Association Jeunesse et Avenir. L'acompte n'est en aucun cas remboursable.

Dès retour de la fiche d'inscription, vous recevrez :

- un complément d'informations,
- le trousseau,
- la fiche sanitaire de liaison,
- l'autorisation de photographe

Un mois avant le départ, vous nous adresserez :

- la fiche sanitaire dûment remplie et signée,
- l'attestations d'assurance responsabilité civile,
- l'autorisation de photographe signée des deux parents,
- le complément du règlement du séjour.

En cas d'inscription tardive, soit dans les 15 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour.

Aide aux vacances :

Nous acceptons les chèques d'aide aux vacances délivrés par la Caisse de Compensation des Services Sociaux de Monaco. Vous devez nous remettre le ou les chèques au nom de l'enfant en début de séjour, nous les transmettons à la C.C.S.S. en fin de séjour.

En cas d'annulation de séjour :

- du fait de l'organisateur, vous serez remboursé intégralement, quelque soit le motif d'annulation.

- du fait de la famille, le séjour ne sera pas remboursé, sauf en cas d'hospitalisation de l'enfant (dans ce cas, il faudra nous délivrer un certificat médical).

Les traitements médicaux :

Si l'enfant suit un traitement en début de séjour, il faudra nous remettre l'ordonnance du médecin ainsi que les médicaments correspondants.

Si l'enfant est malade durant le séjour, l'organisateur fera l'avance pour payer les soins (médecin + pharmacie), au retour, vous recevrez les photocopies des feuilles de soins. Après remboursement des frais engagés, nous vous retournerons les originaux.

Les téléphones portables sont admis : l'enfant qui en possède un le remettra au directeur au début du séjour. L'enfant l'utilisera uniquement lors des moments prévus à cet effet .

Les enfants qui ne possèdent pas de téléphone pourront appeler leur famille une fois durant le séjour en utilisant le portable de l'association.

Afin que le séjour se passe dans les meilleures conditions, nous invitons les parents à limiter leurs appels téléphoniques.

Consoles de jeux : nous souhaitons que cette semaine soit un temps d'échange, de partage et de convivialité. Ainsi, nous vous demandons de ne pas autoriser vos enfants à s'embarrasser de supports électroniques quels qu'ils soient. Toute tablette... frauduleuse sera récupérée et restituée à la fin du séjour. Nous comptons sur vous afin de permettre à vos enfants de passer une semaine inoubliable.

la responsabilité de l'Association ne serait être engagée en cas de perte ou de détérioration des affaires personnelles, objets de valeur, espèces, téléphones...

Tout manquement grave au respect d'autrui, du matériel ou de l'environnement sera signalé aux parents ou tuteur et susceptible d'entraîner l'exclusion de l'enfant. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Si vous désirez nous rencontrer avant le séjour, n'hésitez pas à nous contacter au

06-73-60-29-39

